

## Testez nos applications, nos sites internet, ça vous tente ?

L'équipe de la Customer Digital Factory de la Direction Digital, lance une campagne de tests pour recueillir vos avis en tant que client.

Participez à cette campagne et donnez votre avis....

Intéressé(e) ? Remplissez le questionnaire en cliquant [ici](#).



## Médailles du travail : calendrier de la Promotion 2021

### Dépôt des dossiers avant le 30 avril

Dossiers complets à envoyer par courrier à la préfecture de votre lieu de résidence, ou exclusivement en ligne pour certaines préfectures

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

Les gratifications seront versées avec la paie de Novembre 2021. Pour en bénéficier, il faudra **avant le 31 octobre**, transmettre au service social (B2, 1<sup>er</sup> étage, plateau RH) la copie de la médaille transmise par la préfecture, ou à la boîte mail dédiée : [servicemedaillespy@mpsa.com](mailto:servicemedaillespy@mpsa.com)

Renseignements nécessaires : [Guide pratique Médailles du travail](#) et ☎ 29 43 47

## Versements Intéressement et Participation 2020

Date limite pour répondre aux bulletins d'option reçus par courrier ou email :

**6 avril 2021 à 17h**

### Rappel de vos différents choix :

- Placer la totalité du montant sur le fonds monétaire du Plan d'Epargne Entreprise,
- Percevoir la totalité du montant sur mon compte bancaire\*,
- Placer une partie et percevoir l'autre.

### Si à cette date vous n'avez pas répondu :

- Les sommes seront investies par défaut dans le fonds monétaire du Plan Epargne Entreprise,
- Elles seront bloquées pendant 5 ans.

\* Emission des règlements le 15 avril



## COVID-19 Respectons les protections dans nos espaces de restauration (Zones UEP et autres)

- ✓ Laisser les séparateurs sur les tables et les chaises à leur emplacement
- ✓ Utiliser le kit de désinfection → je nettoie **Avant Et Après** utilisation
- ✓ Je n'enlève mon masque que lorsque je suis assis pour déjeuner



## Compactage du site : Evolutions du B5

Le bâtiment B5 comprend à l'heure actuelle, deux zones séparées par un mur provisoire.

A l'est de ce mur, se trouve la « zone active » où il y a encore de l'activité : l'atelier d'emboutissage et sa logistique ainsi que la fin d'activité des pièces de rechange A9 (DS3). Dans la zone à l'ouest de ce mur, dite « Dead zone », les seules activités restantes sont des celles de démantèlement ou de récupération de matériel (Carry over).

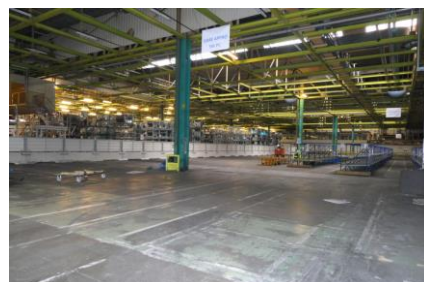
A compter du lundi 29 Mars, l'alimentation électrique du local recharge batterie cars à fourches sera déconnectée de façon définitive, rendant inutilisable ce local, le mur séparant ces deux zones sera complètement fermé et l'accès à la « Dead zone » sera strictement interdit sauf autorisation formelle (zone chantier).

Des rondes seront faites par la sécurité du site

Photos illustrant les travaux de libération de surfaces au B5 dans les anciens secteurs Emboutissage et Ferrage 208



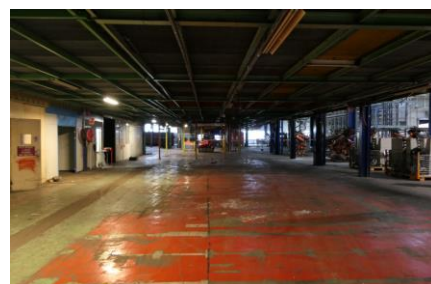
Anciennes presses B5 côté Seine



Ancien supermarché Ferrage



Ancienne zone de contrôle géométrie caisse Ferrage 208



Ancienne zone de robots Ferrage 208



Exercice du 4 mars (fuites produits toxiques)

## Exercices sur site pour nos pompiers

Tous les mois, les pompiers réalisent sur le site des exercices de maîtrise du risque.

Les séances sont animées par **Jean Luc TARLET**, qui est également pompier des Yvelines et Adjudant-chef au pôle Formation 78.

Les formations portent sur 4 thèmes :

- **L'incendie**
- **Le secours à la personne**
- **La sûreté**
- **L'environnement** (ex : fuite de liquide de batterie, ...)

Au-delà de l'aspect purement technique, ces formations mensuelles ont pour objectif de tester la réactivité des pompiers et leur permettre ainsi de préserver leurs reflexes. De ce fait, ni la date, ni le thème des exercices ne sont connus à l'avance.

Le 9 Février dernier, l'exercice portait sur le thème de l'incendie.

Il a eu lieu au sous-sol du bâtiment B5 et a été mis en scène avec un appareil qui génère une épaisse fumée recréant les conditions d'un véritable incendie.

Les pompiers ont certains objectifs à atteindre pour attester du bon déroulement de l'exercice tel que le délai d'intervention qui doit être de 4 à 5 minutes en moyenne et au maximum de 10 min.

Le 4 mars, il s'agissait de la simulation de fuite de liquide toxique au RAPPY.



Exercice du 9 février (simulation incendie)